



Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

RESUME

**Premières réactions
au rapport final du Comité d'Evaluation du CERN**

A.- L'Association du Personnel a lu le rapport final du Comité d'Évaluation avec un intérêt soutenu. Elle y a trouvé un certain nombre de jugements élogieux sur l'Organisation, ses programmes et son personnel, et un certain nombre de recommandations constructives, fondées sur des arguments objectifs et présentées dans un style agréable: elles sont destinées à améliorer la gestion et la politique du personnel et l'Association accepte volontiers la plupart d'entre elles. La Direction devrait en être rendue pleinement responsable et elles devraient être mises en place avec ordre et tranquillité, en concertation avec l'Association du Personnel.

B.- L'Association du Personnel a relevé aussi des recommandations pour réduire immédiatement l'effectif, changer le statut d'une partie du personnel et modifier la politique des contrats: de telles mesures bouleverseraient l'Organisation sans raison et l'Association les rejette avec fermeté.

C.- L'Association a noté aussi tout au long du rapport une attitude malveillante à l'égard du personnel du CERN, qui transparaît sous la forme d'arguments subjectifs ou fallacieux, assortis de demi-vérités, contre-vérités, insinuations désobligeantes, racontars invérifiables, amalgames trompeurs et trivialités de style, étonnantes dans un tel document. Cette attitude culmine avec la suggestion que l'on pourrait diminuer considérablement le budget du personnel par une réduction massive de l'effectif ou une dégradation systématique des traitements: de telles mesures seraient désastreuses pour l'Organisation, ses programmes et son personnel et l'Association les déconseille fortement. De plus, l'Association désapprouve formellement la tentative du Comité d'opposer les programmes scientifiques aux conditions d'emploi, les utilisateurs au personnel du CERN.

D.- En revanche, l'Association fera plus loin au Conseil une proposition inédite et constructive pour réduire le budget du personnel immédiatement. Enfin, elle considère que pour un coût relativement minime, celui d'une tasse de thé (à Genève) par an et par habitant, les Etats membres se sont dotés d'un centre d'excellence, lieu de collaboration pacifique entre scientifiques venant de pays très divers, qui joue son rôle dans un processus de détente et de paix. En mettant leurs forces en commun, les Etats membres ont pu conquérir de nouveaux territoires scientifiques: espérons qu'ils décideront de les préserver et de les agrandir, et que leurs gouvernements choisiront, non pas d'étrangler petit à petit le CERN jusqu'à ce qu'il étouffe, mais au contraire de lui donner de nouvelles possibilités d'expansion!

* * * * *

A.- Le Comité d'Évaluation reconnaît que le CERN, centre d'excellence, remplit parfaitement la mission scientifique qui lui a été confiée par les gouvernements des Etats membres, et, de surcroît, constitue un exemple éclatant pour la coopération et l'industrie européenne. Les programmes scientifiques du CERN sont excellents et doivent être poursuivis pleinement; les programmes de recherche et développement sur les accélérateurs et les détecteurs doivent être vigoureusement amplifiés. Les ressources sont bien employées et peu d'économies sont encore possibles sur le budget du matériel sans entraîner une réduction disproportionnée des programmes. Le Comité ajoute que, si le CERN continue sur cette lancée, il sera condamné "à une inefficacité bien connue dans d'autres institutions", une menace d'autant plus terrible qu'elle est imprécise!

Contrairement au Comité d'Évaluation, l'Association du Personnel est d'avis que le CERN a su constamment adapter sa gestion "aux modifications profondes de son environnement" apparues "dans les dix à vingt dernières années" et qu'il n'y a pas lieu de brosser un tableau apocalyptique de son avenir. Le CERN a développé un style de gestion, peut-être différent de tel ou tel style de gestion industriel, mais adapté à sa nature particulière et à ses besoins, style fondé sur l'initiative et la responsabilité individuelle, sur des relations verticales et horizontales souples, flexibles, souvent informelles, qui s'appuient sur la compétence, l'enthousiasme et le dévouement du personnel, d'ailleurs reconnus par le Comité. Les résultats sont là pour le prouver.

La gestion et la politique du personnel peuvent être encore améliorées par des mesures constructives, meilleure planification du personnel, meilleur organigramme, rationalisation des activités, avancement faisant plus de place à la performance dans des filières de carrière clairement définies, renforcement des programmes de formation, accroissement de la mobilité interne, meilleure définition des droits et obligations des utilisateurs scientifiques, etc... La Direction du CERN devrait être rendue pleinement responsable de cette politique, qui devrait être mise en place avec ordre et tranquillité, et en concertation avec les représentants du personnel.

L'Association pense que ces changements seront d'autant plus nécessaires que d'autres parties du rapport feront l'effet d'une douche glacée qui va considérablement refroidir l'enthousiasme du personnel et entamer son dévouement, sauf si le Conseil décide de réagir avec mesure et pertinence.

B.- Le Comité d'Évaluation recommande ensuite de réduire immédiatement l'effectif, de créer des filiales de droit suisse et de droit français pour le "personnel d'exécution" ou "non-spécifique", de supprimer pratiquement l'attribution de contrats de durée indéterminée pour les cadres, dans le but de diminuer les engagements de l'Organisation au moment de sa dissolution.

L'Association du Personnel conteste vivement les affirmations du Comité d'Évaluation que l'Organisation n'a pas d'avenir en dehors de la physique de particules: des compétences très diverses existent au sein du personnel de l'Organisation et si, un jour, ce domaine de recherche menaçait de tomber en défaveur, le CERN saurait faire preuve d'imagination et de courage pour proposer une diversification de ses programmes ou un changement de ses orientations. Cette attitude serait plus constructive que de "faire preuve de courage et d'imagination" pour préparer sa dissolution! L'Association considère que le CERN a un avenir à long terme et elle est favorable à l'étude prospective d'une diversification de ses activités.

La réduction d'effectif recommandée par le Comité est arbitraire et ses conséquences sur les programmes n'ont pas été étudiées. L'Association du Personnel demande au Conseil de ne prendre aucune décision précipitée et propose la mise en place d'un système d'encouragement aux départs anticipés, financé en dehors du budget normal, complété par une politique de recrutement suffisante pour rajeunir l'ensemble du personnel. Cette politique devrait être combinée avec d'autres mesures, reconversion d'une partie du personnel par une formation adéquate, extension du travail à temps partiel à l'approche de la retraite, etc... à l'exclusion de tous licenciements auxquels l'Association s'opposerait avec fermeté.

L'Association du personnel est en faveur du maintien du statut international unique pour toutes les catégories du personnel de l'Organisation, d'une diminution du nombre des contrats de service et de l'amélioration de leur gestion, d'une meilleure utilisation de l'industrie européenne.

L'Association du Personnel est opposée à toute réduction autoritaire du nombre de contrats de durée indéterminée. Elle laisse à la Direction la responsabilité d'évaluer les conséquences d'une telle recommandation sur le fonctionnement du Laboratoire et elle souscrit pleinement à l'opinion du Tribunal Administratif de l'Organisation Internationale du Travail que " quiconque entre dans la fonction publique internationale tout au début de sa carrière [...] escompte y faire carrière s'il se montre à la hauteur. Si pareil espoir n'était pas éveillé et encouragé, les meilleurs candidats afflueraient en moins grand nombre" (jugement no. 675 , juin 1985). L'Association est favorable à une plus grande mobilité, basée sur le libre choix et non sur la contrainte, qui nécessiterait au préalable que les conditions de réintégration dans les Etats d'origine et d'intégration dans les deux Etats Hôtes soient considérablement améliorées. L'expérience passée et l'évolution récente de ces questions nous rendent cependant très sceptiques.

C.- Le Comité d'Évaluation s'interroge ensuite lui-même sur " l'opportunité de modifier un statut, des pratiques et des effectifs dans le cadre desquels le CERN a obtenu dans le passé d'excellents résultats scientifiques [...]." En effet! Sa réponse se ramène finalement à des considérations budgétaires.

Dans ce contexte, et pour répondre aux arguments fallacieux du Comité d'Évaluation (p.14, p.58), l'Association du Personnel doit rappeler que les traitements du CERN sont établis par comparaison avec des salaires nets, donc après déduction de la fiscalité. Verser des salaires bruts, soumis à l'impôt, comme ce serait le cas pour des filiales de droit suisse et de droit français, augmenterait le budget: c'est l'Organisation qui bénéficie d'un avantage fiscal, non pas son personnel. Le Comité le sait très bien.

Le Comité d'Évaluation affirme à la fin de son rapport "que des économies budgétaires considérables peuvent encore être réalisées, bien qu'un sérieux effort ait été accompli au cours des dernières années", mais renonce à prétendre y arriver par les modifications qu'il a recommandées jusque-là.

En fin de compte, le Comité d'Évaluation ne voit pour réduire le budget qu'une diminution considérable de l'effectif ou une diminution planifiée des traitements et indemnités, qu'il suggère, tout en affirmant , comme Ponce Pilate, qu'il "ne souhaite pas prendre position sur ces mesures" . Soulignons qu'il n'a fait et n'a demandé aucune étude à leur sujet: l'emploi du mot "objectivement" pour présenter d'une manière tendancieuse des jugements subjectifs sur les conditions d'emploi au CERN (p.58) est à l'évidence destiné à tromper le lecteur.

De telles mesures réduiraient à néant la portée des recommandations constructives faites par le Comité lui-même et mentionnées plus haut: par leur effet sur le recrutement, la motivation, l'enthousiasme, le dévouement du personnel, elles entraîneraient une réduction des programmes scientifiques disproportionnée avec les économies ainsi réalisées. L'Association du Personnel les déconseille fortement.

Pour répondre au Comité qui propose le choix entre les programmes et les conditions d'emploi (p.58 et 96), L'Association du Personnel estime que la "vraie question" est de savoir si les Etats membres souhaitent que le CERN continue à être un centre d'excellence dont la primauté dans son domaine est la raison-d'être. Si la réponse est affirmative, alors ils devront financer à la fois les programmes demandés par la communauté des scientifiques et les conditions d'emploi du personnel de l'Organisation. L'Association désapprouve formellement l'attitude du Comité qui tente d'opposer les uns aux autres.

D.- L'Association du Personnel propose un autre moyen pour réduire le budget du personnel dont une partie croissante sert au remboursement des dettes de l'Organisation envers la Caisse de Pensions: le personnel a déjà versé sa part et L'Association demande au Conseil que l'Organisation verse la sienne et rembourse ses dettes immédiatement, par une contribution spéciale, d'où une diminution importante du budget pour les années à venir.

En plus d'être un centre d'excellence qui fournit des installations et des résultats scientifiques de tout premier ordre, un exemple pour la coopération et l'industrie européenne, le CERN est un lieu de rencontre et de collaboration pacifique entre scientifiques venant de pays très divers et joue son rôle dans un processus de détente et de paix. Et tout ceci pour le prix d'une tasse de thé (à Genève) par an et par habitant des Etats membres!

En mettant leurs forces en commun, les Etats membres ont pu conquérir de nouveaux territoires scientifiques: espérons qu'ils décideront de les garder et de les agrandir, et que leurs gouvernements choisiront, non pas d'étrangler petit à petit le CERN jusqu'à ce qu'il étouffe, mais au contraire de lui donner de nouvelles possibilités d'expansion!

* * * * *

